



Partage de bien suite vente maison

Par **djo72**, le **07/06/2011** à **23:11**

Bonjour, je voudrais savoir une chose, mes parents sont divorcés depuis plusieurs années et avant ça ils ont construit une maison. Suite au divorce, ma mère a gardé la maison et mon père a dû verser sa part du prix de la maison. Mais là, je suis en froid avec elle et depuis peu j'ai appris qu'elle a vendu la maison. Et j'aurais voulu savoir si j'avais le droit d'avoir une partie du bien de la vente de la maison ? malgré que l'on ne se parle plus. Parce que pour moi j'ai vécu plusieurs années dans cette maison et je considère le droit d'avoir une petite part du bien. Merci.

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **01:05**

Non, vous n'avez aucun droit sur les biens de vos parents, tant qu'ils sont vivants. Ils disposent de leur patrimoine à leur guise, vous ne faisiez que vivre chez vos parents, ça ne vous donne aucun droit sur la maison.